

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 10 décembre 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN,
Monsieur Pascal MAINGE, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Virginie PRADAL à M. Bruno POIGNANT.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Stefano TEILLET à M. Christophe ARZANO.
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.
M. Augustin KUNGA à M. Olivier ZANINETTI.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, Mme MARCOCCIA-WARIN Laure.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine Gallego

2021DELIB0117 - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VÉLIB' MÉTROPOLÉ, AU SIGEIF ET AU SIPPÉREC

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5721-2 du Code Général Des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des transports, notamment ses articles L. 1231-1 et L 1231-16,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2016/D30 du 14 mars 2016 portant adhésion de la commune au Syndicat Mixte,

Vu les statuts du SIGEIF,

Vu les statuts du SIPPAREC,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/D63 du 19 juin 2017 par laquelle la commune a opté pour le transfert de la compétence de location de vélos en libre-service et l'adhésion à la compétence optionnelle 'Vélib' du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020DELIB0093 du 10 juillet 2020 désignant Monsieur Pierre Leclerc comme titulaire et Madame Sandrine Villemin comme suppléante pour siéger au nom de la ville de Bry-sur-Marne au Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPAREC),

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020DELIB0094 du 10 juillet 2020 désignant Monsieur Pierre Leclerc comme titulaire et Madame Sandrine Villemin comme suppléante pour siéger au nom de la ville de Bry-sur-Marne au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF)

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020DELIB0135 du 12 octobre 2020 désignant Monsieur Pierre Leclerc comme titulaire et Madame Sandrine Villemin comme suppléante pour siéger au nom de la Ville de Bry-sur-Marne au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole,

Vu la démission de Sandrine Villemin du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2021,

Vu la délibération n°2021DELIB0102 modifiant l'ordre du tableau en date du 15 novembre 2021,

Vu la candidature d'Augustin Kunga au poste de délégué suppléant,

Considérant que les communes membres du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole, du SIPPAREC et du SIGEIF doivent désigner leurs délégués (un titulaire et un suppléant),

Considérant qu'à la suite de la démission de Sandrine Villemin du Conseil Municipal, il convient de procéder à une nouvelle désignation d'un délégué suppléant au comité du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole, au SIPPAREC et au SIGEIF pour le compte de la Ville,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE pour représenter la commune de Bry-sur-Marne comité du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole, au SIPPAREC et au SIGEIF : Augustin KUNGA, en tant que délégué suppléant

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 20 décembre 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

